

## RÈGLEMENT

### **Festival Etoiles Passion 2024 – La Route du Blues Samedi 21 septembre 2024**

La société Adrénaline Mobilité, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine, 4 bis rue Frédéric Passy – 92 200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 911 417 855 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise le samedi 21 septembre 2024, le « Festival Etoiles Passion 2024 – La Route du Blues » (ci-après l'« Événement ») pour le compte de la société SOLAMI SPOKEditions, éditeur du Magazine Etoiles Passion établie au 33 rue du Belvédère 78750 Mareil Marly et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le n° 512 439 134.

#### **Article 1 - Inscription des véhicules au RALLYE TOURISTIQUE**

Pour pouvoir participer à l'Événement l'inscription préalable est obligatoire.

A ce titre chaque participant doit :

- Prendre connaissance et accepter les termes du présent règlement,
- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site : <https://www.billetweb.fr/festival-etoiles-passion-2024>
- S'acquitter du règlement choisi par CB en ligne.
- Disposer d'une automobile de marque Mercedes-Benz, modèle de collection, Youngtimer, Coupé, Cabriolet, modèle AMG ou d'un modèle digne d'intérêt pour un rallye touristique.
- Disposer d'un permis de conduire en règle sans suspension active au moment du rallye.

La fourniture des documents ci-dessus est obligatoire pour valider son inscription. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour prendre part à l'Événement, chaque participant devra fournir les documents suivants (dument remplis et signés) :

- Décharge de responsabilité Festival Etoiles Passion 2024 : pour tous les participants, conducteur ou accompagnant)

Les documents sont disponibles en téléchargement sur la billetterie Billetweb : <https://www.billetweb.fr/festival-etoiles-passion-2024>

La Société Organisatrice vérifiera que l'ensemble des documents ci-dessus sont remplis et signés. Dans l'hypothèse où il manque l'un des documents, la Société Organisatrice pourra refuser l'accès au rallye sans que le participant ne puisse demander le remboursement de son inscription.

Les véhicules non-inscrits ne pourront participer ou suivre le rallye.

La participation à l'Événement implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute violation à l'un ou plusieurs articles du règlement entraîne l'impossibilité de participer et l'exclusion immédiate de l'Événement.

#### **Article 2 – Formule et options**

Lors de son inscription, le participant est invité à choisir la formule INSCRIPTION qui lui correspond.

1. Formule « INSCRIPTION » incluant :

1. L'encadrement logistique, l'animation des itinéraires, le roadbook, les briefings, et tous les services assurant une expérience complète et sans encombre au cours du rallye.
2. Les petits déjeuners, déjeuners, forfait deux boissons au Musée du Blues et concert de Blues live à la Maison du Blues;

2. Choix de l'« INSCRIPTION » :

1. Un conducteur seul + son véhicule
2. Un conducteur + son accompagnant
3. Un accompagnant supplémentaire

Les formules sont proposées aux tarifs suivants :

Tarifs INSCRIPTION au Festival Etoiles Passion 2024

1 voiture + 1 conducteur seul	295 € TTC
1 voiture + 1 conducteur + 1 accompagnant	365 € TTC
1 accompagnant supplémentaire	+ 90 € TTC

L'équipage peut donc être composé d'une personne seule avec son véhicule ou de deux personnes et leur véhicule. Un accompagnant supplémentaire étant possible mais devant rester exception.

### **Article 3 - Confirmation d'inscription**

Une fois la demande d'inscription et le règlement effectué sur la billetterie en ligne <https://www.billetweb.fr/festival-etoiles-passion-2024> , le participant recevra une confirmation d'inscription par mail.

### **Article 4 - Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions à l'Événement est fixée au 08 septembre 2024. Toutes les demandes d'inscription non reçues à cette date avec les règlements correspondants ne seront pas acceptées. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la date de clôture des inscriptions après cette date.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles. Le nombre de places (personnes) est fixé à 60 maximum ce qui déterminera le nombre de Mercedes-Benz autorisées (environ 30 à 35 voitures).

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter l'événement si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant (à son appréciation).

### **Article 5 - Véhicules admissibles**

Ne seront admis que les véhicules Mercedes-Benz de belle présentation :

Modèles de collection, Youngtimers, Coupés, Cabriolets, modèles AMG récents ou anciens, Supercars Mercedes-Benz ou McLaren Mercedes-Benz d'exception.

Pour des raisons de sécurité, le jour de l'Événement, les véhicules participants devront être en tous points conformes au Code de la Route, à jour de contrôle technique et se présenter en parfait état de marche: pneus, freins, niveaux d'huile et de liquide de refroidissement vérifiés et mis à niveau si nécessaire... La présence d'un extincteur est particulièrement recommandée et la présence d'un triangle de signalisation et de deux gilets jaunes est obligatoire.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de refuser l'accès de véhicules à la piste/route si ces derniers ne répondent pas aux critères de sécurité définis aux présentes sans possibilité de remboursement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de refuser tout véhicule qui ne correspondrait pas avec l'esprit de l'Événement.

Aucun changement de véhicule participant inscrit n'est possible sans autorisation préalable de Adrenaline Mobilité.

## Article 6 – Programme du rallye

Le Festival Etoiles Passion se déroulera le samedi 21 septembre 2024. La Société Organisatrice se réserve le droit à modifications afin de préserver la bonne marche du rallye.

Les concurrents doivent respecter l'itinéraire du roadbook, sans contrainte de vitesse, ni de moyenne. Nous rappelons que l'épreuve se déroulant sur routes ouvertes non neutralisées, les participants doivent strictement se conformer au Code de la route.

- 9h00 - 11h30 : Accueil convivial des participants au siège de BPM Héritage, spécialiste des Mercedes-Benz de collection entre autres merveilles, rue du Coigneau à Orléans. Café, jus de fruits et viennoiseries. Vérifications administratives et remise des packs de bienvenue. Concours d'État. Toutes les Mercedes-Benz participantes au Festival sont inscrites au Concours d'État dans la catégorie qui correspond au modèle engagé. Chaque participant est aussi juge du Concours d'État.
- 11h30 - 12h30 : Départ du siège BPM Héritage pour un premier roulage depuis Orléans en direction du Chateau les Muids situé à La Ferté-Saint Aubin.
- 12h30 - 14h30 : Arrivée au Chateau les Muids, alignement des Mercedes-Benz pour une séance photo devant le chateau. Installation dans notre salle réservée au coeur du Château. Dégustation d'un menu gastronomique (entrée, plat, dessert) composé de spécialités régionales et de produits locaux.
- 14h30 - 16h30 : Grande ballade touristique au volant de votre Mercedes-Benz vers la Maison du Blues au Musée Européen du même nom en empruntant les belles routes champêtres et boisées de Sologne. Une pause en milieu de parcours offrira un temps de partage et de repos des conducteurs et des mécaniques.
- 16h45 - 17h30 : Arrivée à la Maison du Blues à la Châtres-sur-Cher, lieu unique en europe. En exclusivité, visite guidée du musée par le Maître des lieux, Jacques Garcia, créateur du Musée Européen du Blues.
- 17h30 - 18h00 : Remise des prix du Concours d'État pour chaque catégorie en partenariat avec MAT Watches.
- 18h00 - 19h00 : Verre de clôture accompagné d'un concert de blues des Didier Marty Blues Band.

## Article 7 - Pilotes et accompagnants

Chaque pilote et/ou accompagnant qui participe au Adrenaline Alpes Rallye le fait sous sa seule responsabilité. En s'inscrivant à l'Événement, les participants s'engagent, pour l'ensemble de l'équipage de leur véhicule, à avoir lu et à se conformer au règlement du « Festival Etoiles Passion » et à dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux biens publics ou privés durant toute la durée de l'événement.

Tous les pilotes et co-pilotes devront OBLIGATOIREMENT assister au BRIEFING prévus par l'organisation avant de prendre la route. Ils devront aussi être détenteurs du permis de conduire B valide et non sous suspension.

Tous les participants prenant le volant de leur véhicule devront IMPERATIVEMENT être en parfaite capacité de conduite (Pas d'alcool, pas de stupéfiants et pas de médicaments non autorisés au volant). Le code de la route devra être IMPERATIVEMENT respecté, et notamment les limitations de vitesse. La société organisatrice se réserve le droit d'exclusion du ou des participants ne respectant pas le code de la route et ces règles liées à la conduite.

## Article 8 – Remise des Prix

Le Festival Etoiles Passion 2024 ne comporte pas de classement. La remise des prix se veut conviviale et basée sur des critères non compétitifs mais émanant des participants eux-mêmes à l'issue du Concours d'Etat.

**À aucun moment une quelconque notion de vitesse, moyenne ou temps impartis sur route n'intervient dans le classement.**

Le Festival Etoiles Passion 2024 se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera retenue.

## **Article 9 - Données Personnelles**

Les informations et données à caractère personnel renseignées lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion de la commande. Des emails seront envoyés à l'adresse mail d'inscription pour informer les participants des détails pratiques et du déroulement de « l'Événement ». Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après la loi « Informatique et Libertés »), le participant dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en contactant le Délégué à la protection des données :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :  
Adrénaline Mobilité  
Délégué à la Protection des Données  
c/o Service Juridique  
4 bis rue Frédéric Passy  
92200 Neuilly-sur-Seine
- Soit par email: [tristan@adrenaline-mobilite.com](mailto:tristan@adrenaline-mobilite.com)
- Merci de préciser les nom, prénom, adresse postale et objet de la demande.

Les informations collectées par le Délégué à la protection des données contiennent des données à caractère personnel au sens de la loi « Informatique et Libertés ». Elles sont destinées au magazine Etoiles Passion représenté par SPOKEditions et à l'agence Adrénaline Mobilité afin de pouvoir traiter les demandes des personnes concernées et échanger avec ces dernières. Les informations recueillies peuvent faire l'objet d'une transmission à BPM Heritage et aux partenaires aux fins de traitement de votre inscription. Ces informations sont confidentielles et conservées par SPOKEditions, l'agence Adrénaline Mobilité et BPM Heritage.

## **Article 10 – Rétractation Annulation**

### **10.1 Absence de droit de rétractation**

Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, les prestations d'activités de loisirs ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

### **10.2 En cas d'annulation**

Une fois inscrit, le participant ne peut être remboursé sauf en cas d'annulation de l'Événement.

En cas d'annulation de l'Événement, la Société Organisatrice aura, à sa seule discrétion, la possibilité :

- De proposer une nouvelle date pour l'Événement dans les 24 mois.
- De rembourser l'intégralité de la commande.

Les dépenses personnelles et extra en général, toutes les dépenses extérieures et/ou non comprises dans l'INSCRIPTION et ses options (Article 2), restent à la charge exclusive du participant et ne donneront lieu à aucun remboursement. Si la participation à l'Événement implique un déplacement à l'étranger pour le participant, la Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant les formalités administratives qu'impliquent ce genre de déplacement et notamment l'obtention d'un visa la fourniture de papiers d'identité en cours de validité, ce que le participant accepte expressément.

## **Article 11 - Assurance**

Les participants doivent s'assurer qu'ils ont souscrit une assurance en responsabilité civile et dommages couvrant toutes les activités proposées pendant l'Événement (pilote et accompagnateur).

Tout participant non assuré ne pourra pas accéder au rallye et ne pourra pas demander de remboursement.

La Société Organisatrice souscrit aux assurances suivantes :

- Responsabilité Civile Organisateur : Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les participants. Les pilotes roulent avec leurs autos sous leur seule responsabilité.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules lors de l'événement.

## **Article 12 - Responsabilité des participants**

Le conducteur est civilement et pénalement responsable des dommages corporels et matériels qu'il pourrait causer.

En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre les frais de réparation à sa charge.

En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, seuls les protagonistes du litige seront responsables et devront s'entendre sur leurs responsabilités respectives. L'organisateur ne prendra aucune position dans un litige.

## **Article 13 – Force Majeure**

Etoiles Passion et Adrenaline Mobilité ne seront tenus pour responsables des retards ou empêchements relatifs à l'exécution du Festival Etoiles Passion – La Route du Blues en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté qui empêche ou retarde la réalisation du rallye touristique, assimilés contractuellement à la force majeure. Il en sera ainsi des événements suivants et sans que cette liste soit limitative :

- guerre (déclarée ou non déclarée), guerre civile, émeutes ou révolution, actes de piraterie,
- sabotage, réquisition, confiscation, embargo ou expropriation,
- cataclysme naturel tel que violente tempête, cyclone, tremblements de terre, inondation, destruction par la foudre,
- épidémie,
- boycott, grève et lock-out sous quelque forme que ce soit, grève du zèle, occupation de locaux,
- actes de l'autorité, qu'il soit licite ou illicite, arbitraire ou non,
- ou de tout autre événement indépendant de la volonté de Adrenaline Mobilité.

## **Article 14 - Respect des règles sanitaires liées au SRAS-Cov-2 (Covid-19) suivant mise en application exigée par le Ministère de la Santé**

Chaque personne qui se rend à l'Événement (pilotes et accompagnants) déclare sur l'honneur ne pas être et/ou avoir été en contact à risque avec un cas confirmé au Covid-19 dans les 7 jours précédant la date de l'Événement, ni être porteur du virus de la Covid-19, au sens de la définition donnée par Santé Publique France.

Chaque participant s'engage à respecter strictement l'ensemble des mesures barrières d'hygiène et de sécurité, à maintenir une distance physique dans la mesure du possible et à venir à l'événement avec son propre matériel de protection (masque, gel...), si les dispositions sanitaires en vigueur à la date de l'événement l'imposent.

Toujours suivant les dispositions sanitaires en vigueur à la date de l'événement, le port du masque et le respect de la distanciation physique entre les participants sur l'ensemble du Circuit ou de l'événement peut être recommandé ou obligatoire. Les prêts ou échanges de matériel entre les participants sont alors à éviter.

L'ensemble des mesures sanitaires sera mis à jour en fonction des informations gouvernementales et le protocole en vigueur à date. L'ensemble des participants et organisateurs s'engage à s'y soumettre sans exception.

Un grand merci d'avance pour votre compréhension et votre respect de ces dispositions exceptionnelles si elles s'appliquent.

#### **Article 16 - Respect du règlement**

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement et à contribuer, par son implication passionnée et respectueuse, à la réussite de cet événement Adrenaline Mobilité.

**Je déclare** : Avoir pris connaissance du règlement du rallye. J'en accepte tous les termes, que je m'engage à respecter sans aucune réserve; que mon véhicule inscrit est en tous points conforme au Code de la route & aux lois et règlements en vigueur. Que mon contrat d'assurance, mon certificat de contrôle technique (si requis), mon certificat d'immatriculation et mon permis de conduire, ainsi que celui de mon copilote (si celui-ci est amené à conduire pendant la manifestation), sont « exacts et valables ».

**Je m'engage** : À respecter scrupuleusement les consignes impératives de sécurité figurant dans le road-book qui me sera remis lors du départ. À ne participer au rallye qu'en parfait état de santé, sans être sous l'effet d'aucun traitement ou substance de nature à altérer mes facultés.

**Je renonce** : À engager la responsabilité de Adrenaline Mobilité à quelque titre que ce soit, sauf en cas de faute lourde.

**DATE :**

**SIGNATURE :**